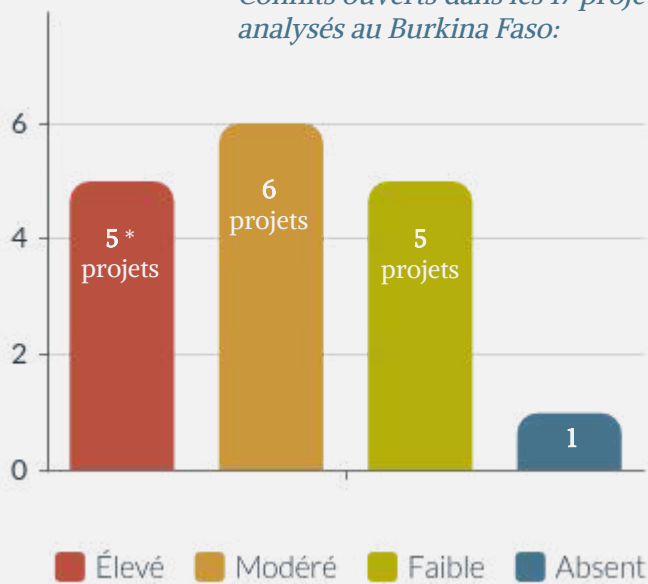




Introduction | Depuis le début du 21^{ème} siècle, l'Afrique de l'Ouest connaît une forte expansion du secteur minier. Si ce secteur contribue de manière significative à l'économie des pays comme le Burkina Faso, il soulève aussi des problèmes. Un problème important est celui du conflit ouvert autour des mines industrielles. Les études d'impact environnemental et social peuvent à priori aider à prévenir et gérer les conflits dans le secteur minier industriel. Une étude de cas montre que, pour tirer le meilleur parti de cet outil, il est recommandé d'impliquer l'ensemble des parties prenantes et d'accorder plus d'attention aux éléments sociaux. Cela nécessite un rôle actif de tous les acteurs impliqués, y inclus les bureaux d'études, les promoteurs miniers, les organisations de la société civile et le gouvernement.

Conflits ouverts dans les 17 projets analysés au Burkina Faso:



* dont le projet minier de Houndé

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

Le cadre réglementaire exige des études d'impact environnemental et social (EIES) pour les projets miniers industriels. L'EIES permet :

- au promoteur de minimiser les effets environnementaux négatifs et maximiser les bénéfices ;
- au public de mieux comprendre le projet et ses impacts sur l'environnement et les populations ;
- à l'autorité de prendre une décision d'autorisation en connaissance de cause.

Les EIES comprennent la participation des parties prenantes, l'analyse des impacts sur l'environnement physique, biologique et socioéconomique, et un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour atténuer les impacts négatifs et bonifier les impacts positifs. Les EIES se déroulent en plusieurs phases : le cadrage, l'évaluation, l'examen du rapport et le suivi.

(Décret portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social. JO N°53 DU 31 DECEMBRE 2015).

Les conflits dans le secteur minier au Burkina Faso

Le Burkina Faso est le quatrième producteur africain d'or, avec une coexistence d'exploitation artisanale et industrielle. Malgré le cadre juridique et réglementaire, le secteur minier a connu de nombreux conflits. Une cartographie de 17 projets miniers industriels montre qu'entre 2009 et 2025, 16 projets ont connu des conflits ouverts. Ces conflits se déclinent en trois niveaux : élevés (mobilisations, destructions, pertes en vies humaines), modérés (protestations et incendies, sans perte de vie humaine) et faibles (mobilisations pacifiques). Ce sont surtout les conflits élevés et modérés qui entraînent des impacts énormes. Les causes principales de ces conflits sont liées à l'expropriation des sites des exploitants miniers artisanaux et à petite échelle (EMAPE), au chômage et aux compensations de terre.

Les conflits liés au projet minier industriel de Houndé

Le projet minier de Houndé, détenu par la société canadienne Endeavour Mining, est situé dans la région Guiriko à l'ouest du Burkina Faso. Le projet connaît, depuis 2016, plusieurs conflits ouverts de niveau élevé et modéré, qui reposent sur les trois causes de conflit citées en haut. La première cause, liée à la cohabitation tendue entre l'exploitation industrielle et les EMAPE, porte notamment sur le manque d'accès aux zones aurifères, aux haldes à stériles et aux résidus de minerai, ainsi qu'au manque de compensation des investissements faits par les EMAPE. Les conflits liés à la deuxième cause, le chômage, concernent surtout la faible employabilité des personnes affectés par le projet et la manque de transparence dans l'accès aux marchés et prestations de services locaux. Enfin, les différends sur les compensations touchent au faible niveau des compensations des terres agricoles et pastorales perdues à la mine industrielle, à l'absence de formalisation des engagements relatifs à la prorogation des compensations sur la durée de vie des mines, et à la disparité des montants de compensation.

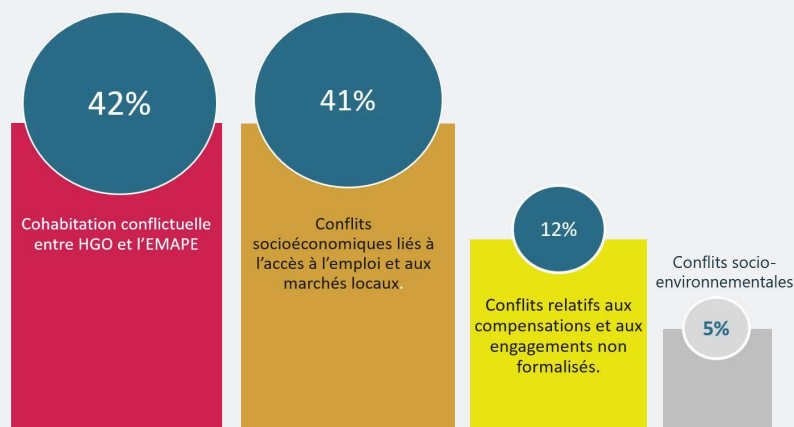
Les éléments clés des EIES pour Houndé comme outil pour gérer et prévenir le conflit

Le projet minier de Houndé est accompagné par plusieurs EIES. Elles constituent un cadre important pour prévenir et gérer les conflits, mais présentent des insuffisances notables.

En matière de participation, les plans d'engagement des parties prenantes incluent une diversité des parties prenantes, et le mécanisme de gestion des plaintes est fonctionnel. Il manque toutefois des acteurs clés, et la participation des organisations des artisans miniers et des ONG comme celles des droits humains et des femmes du secteur minier reste marginale. De plus, les capacités des personnes affectées par le projet (PAP) pour participer dans le processus d'EIES de manière significative restent limitées.

En matière d'analyse des impacts et des mesures d'atténuation et de bonification, les éléments clés en relation avec les trois causes principales des conflits de niveau élevé et modéré, sont les suivants :

- concernant l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, les compensations des habitats de fortune constituent un point positif. Les défis principaux sont l'absence de compensations pour les pertes d'investissements des artisans miniers et la restriction de l'accès aux ressources dans les permis de recherche et d'exploitation de l'entreprise.



Réponses à un sondage sur les causes principales des conflits ouverts dans le projet minier de Houndé

- concernant le chômage, la promotion des achats aux marchés locaux, l'intégration de quotas d'emploi et des cadres de concertation institutionnelles sont des éléments positifs du projet. Cependant, la définition et l'application transparente des quotas indicatifs dans les offres et contrats d'emploi et de marché locaux, et la gestion des plaintes autour des engagements spécifiques restent des défis.
- concernant les compensations, les paiements numéraires sont effectifs et des plans de restauration des moyens de subsistance existent. Il manque toutefois une compensation de terres contre terre et la formalisation des promesses sur la durée des compensations des terres. La prise en compte des femmes agricoles et minières reste un défi majeur dans le processus de négociation des compensations.

Les enjeux du milieu physique pour la population riveraine du projet minier sont relativement bien pris en compte avec des projets de forages d'eau, l'arrosage des pistes, et des analyses physico-chimiques initiales pour le suivi de la qualité environnementale. Cependant, la fermeture de certains forages, la faible capacité technique des équipes de contrôle, et des plaintes liées aux déversements de stériles et aux inondations des champs riverains représentent des inquiétudes.

Recommandations

Pour les promoteurs miniers :

- impliquer les exploitants miniers artisanaux et à petite échelle et les femmes comme parties prenantes dès le niveau de conception du projet ;
- concrétiser dans la mise en œuvre du projet les promesses faites lors des consultations publiques ;
- mettre en œuvre de façon transparente les mesures d'atténuation et de bonification y inclus celles concernant les quotas et les compensations ;
- renforcer les mécanismes de suivi et de gestion et le traitement des plaintes tout au long du cycle des projets miniers.

Pour les bureaux d'études :

- assurer l'engagement de toutes les parties prenantes dans toutes les étapes d'une EIES ;
- améliorer la traçabilité, l'exhaustivité et l'intégration des préoccupations issues des consultations publiques dans les rapports d'EIES et plans d'action de réinstallation ;
- mieux intégrer les enjeux socio-économiques dans les processus des EIES.

Le gouvernement et la politique peuvent compléter le rôle des autres parties prenantes en :

- consolidant les mécanismes de consultation, de négociation foncière et de communication afin de garantir une information claire et une participation inclusive ;
- accompagnant les mesures d'emploi, de compensation et de restauration des moyens de subsistances prévues dans les documents ;
- améliorant la gestion des plaintes autour des engagements spécifiques tels que le respect des quotas pour les emplois et les achats locaux.

Pour l'agence des évaluations environnementales :

- vérifier l'engagement de toutes les parties prenantes dans toutes les étapes des EIES ;
- travailler avec les organisations des femmes afin de soutenir la prise en compte de l'aspect genre ;
- veiller à ce que le milieu social soit pris en compte dans toutes les étapes des EIES, y inclus le cadrage, l'examen et le suivi ;
- renforcer les dispositifs de suivi.

Pour les organisations de la société civile:

- renforcer les capacités des personnes affectées par le projet afin de mieux contribuer au processus de l'EIES et aux négociations y associées ;
- consolider la participation effective des personnes affectées par le projet tout au long du cycle des projets miniers ;
- veiller sur la bonne mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification du milieu humain.

Le présent document est un résumé d'une étude diagnostique sur le rôle potentiel de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) dans la gestion des conflits au sein du secteur minier au Burkina Faso. Cette étude a été réalisée à la demande de la Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale (CNEE) en collaboration avec l'Agence nationale des évaluations environnementales (ANEVE) au Burkina Faso. Le rapport est disponible sur [ce site web](#).

Recherche : M. Hermann Konkobo

Illustration de couverture : Aleid Landeweerd, 2026

Contact

Joyce Kortlandt

Conseiller en évaluation environnementale et sociale

jkortlandt@eia.nl | www.eia.nl



Commission néerlandaise pour
l'évaluation environnementale